

LOGO	NOM	ABRÉVIATION	FAFR REPRÉSENTÉE	DATE DE DÉCLARATION	OBJET STATUTAIRE	PRÉSIDENT
	GEND XXI	GEND XXI	Gendarmerie	29-sept-15	Préserver et promouvoir les intérêts des militaires de la gendarmerie nationale en ce qui concerne la condition militaire telle que définie dans le code de la défense.	GND LE LOUETTE Frédéric
	APNM Marine	APNM Marine	Marine	22-janv-16	Contribuer à affermir au sein des institutions de la République la garantie des valeurs et des droits propres à l'état militaire; préserver et promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire telle que définie dans le code de la Défense; s'assurer que les militaires reçoivent, de la part de l'Etat et de la société, les signes tangibles, symboliques et pratiques, de la considération légitime et nécessaire que mérite leur fonction. Association ouverte principalement aux militaires de la Marine nationale. Se compose de trois collèges selon les catégories de grade.	Présidence collégiale: CV de LORGERIL / MJR LECAT / QM1 MORVAN
	Association Nationale des Militaires du XXIe siècle	ANM XXI	Marine-SSA	26-janv-16	Préserver et promouvoir les intérêts professionnels de tous les adhérents quel que soit leur grade, corps et statut, par l'action collective ou individuelle.	PM BOUCHE Jérôme
	Fédération d'associations professionnelles nationales des militaires du XXIe siècle	MILI XXI	Fédération (GEND XXI et ANM XXI)	26-janv-16	Préserver et promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire telle que définie dans le code de la défense.	GND VUILLERMINAZ Michel
	APNM-Association de défense des droits des militaires et des gendarmes	ADEFDROMIL-GEND	Interarmées	19-févr-16	Promotion et préservation de la condition militaire, telle que définie par l'article L.4111-1 du code de la défense.	LTN MORRA Paul
	Association professionnelle nationale des militaires de l'Air	APNAIR	Air	31-mars-16	Préserver et promouvoir les intérêts des militaires de l'armée de l'air et des personnels militaires travaillant au profit du milieu aéronautique et de l'espace en ce qui concerne la condition militaire telle que définie dans le code de la défense.	CNE HILLAIREAU Lionel
	Association Professionnelle de la Défense	APRODEF	Interarmées	20-avr-16	Contribuer à affermir au sein des institutions de la République la garantie des valeurs et des droits propres à l'état militaire; préserver et promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire telle que définie dans le code de la défense; assurer la représentation et la défense des intérêts matériels et moraux; s'assurer que les militaires reçoivent de la part de l'Etat et de la société, les signes tangibles, symboliques et pratiques, de la considération légitime et nécessaire que mérite leur fonction.	LCL MOSELE Jean-Marie
	Association professionnelle nationale des militaires relevant du ministre chargé de la mer	AP3M	Affaires Maritimes	07-juin-16	Contribuer à affermir au sein des institutions de la République la garantie des valeurs et des droits propres à l'état militaire; préserver et promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire telle que définie dans le code de la défense; assurer la représentation et la défense des intérêts matériels et moraux; s'assurer que les militaires dont la gestion et l'administration relève du Ministre chargé de la Mer, reçoivent, de la part de l'Etat et de la société, les signes tangibles, symboliques et pratiques, de la considération légitime et nécessaire que mérite leur fonction.	AGAM TOURRET Georges
	APNM - Commissariat	APNM-Commissariat	SCA	12-juil-16	Préserver et promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire telle que définie à l'article L.4111-1 du code de la défense.	CR1 ANRIJS Michel
	APNM France Armement	France Armement	DGA	17-août-16	Préserver et promouvoir les intérêts de tous les militaires, et en particulier des militaires des corps de l'armement, des militaires d'ancrage armement et des militaires en poste à la direction générale de l'armement, en ce qui concerne la condition militaire telle que définie dans le code de la défense.	ICA ROBERT Olivier